

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2026.05.18_05**

Le treize mai deux mil vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Sabrina ARNAUD- Annette BELLANGER- Thierry BINET- Lina BLANC- Natacha BLANC- GONNET-Corinne BUSALB-Carmelo DI MARTINO-Audrey DUMONT- Pascal DUMONT – Rémi FERRONT -Virginie GARDET- Yohann MARCHESE- Stéphanie MARTIN- Valérie MATHE- Brigitte PETIT– François RIEU- Olivier RUFFIER- David TORDJMANN.

Était excusé : Jean Pierre MARGUERIE (pouvoir à Pascal DUMONT)

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 12 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Excusés : 1

Absents : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 19

Rapporteur : Corinne BUSALB

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 073-217301308-20260518-2026051805-DE

**DÉLIBÉRATION 05 : ADMINISTRATION GENERALE - REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ORTHODONTIE.**

Madame Corinne BUSALB informe le Conseil Municipal qu'un enfant de l'école maternelle a fait tomber son appareil dentaire pendant le repas. Et qu'un des agents a marché sur appareil. Si la collectivité déclare auprès de son assurance le sinistre la franchise est de 500 €. Madame Corinne BUSALB propose donc au Conseil Municipal de rembourser directement à la famille le coût de l'appareil soit 280 €.

Ouïe cet exposé, Le Conseil municipal, par :

Abstentions	
Contre	
Pour	19

→ **ACCEPTE** le remboursement à la famille du coût de l'appareil dentaire soit 280 €.

→ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif audit sinistre.

A GRIGNON, le 18 mai 2026

Le Maire,

François RIEU



Le secrétaire de séance,

David TORDJMANN